

# Conférence générale

**GC(52)/RES/7**

Octobre 2008

**Distribution générale**

Français

Original : Anglais

---

## **Cinquante-deuxième session ordinaire**

Point 10 de l'ordre du jour  
(GC(52)/21)

# Le Fonds de roulement en 2009

## **Résolution adoptée le 3 octobre 2008, à la septième séance plénière**

### La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au Fonds de roulement de l'Agence en 2009,

1. Approuve un montant de 15 210 000 € pour le Fonds de roulement de l'Agence en 2009 ;
2. Décide qu'en 2009 le Fonds sera alimenté, administré et utilisé conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier de l'Agence<sup>1</sup> ;
3. Autorise le Directeur général à prélever sur le Fonds de roulement des avances dont le montant ne devra à aucun moment dépasser 500 000 € en vue de financer à titre temporaire des projets ou des activités qui ont été approuvés par le Conseil des gouverneurs et pour lesquels aucun crédit n'a été ouvert au budget ordinaire ; et
4. Invite le Directeur général à soumettre périodiquement au Conseil un état des avances qu'il aura prélevées en vertu des pouvoirs qui lui sont donnés au paragraphe 3 ci-dessus.

---

<sup>1</sup> INFCIRC/8/Rev.2.